

Date de convocation :  18/11/2023	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Subvention aux associations sportives.**

**DCM 20231123-6**

Monsieur GRANGE Jean Paul explique que la Commission « Associations » a reconduit le système de calcul des subventions aux associations sportives sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, emploi d'un salarié ...).

Il en ressort :

Association	Subvention
Aqua-Loisirs	678.00 €
BC Dunières	639.00€
Dunières Danse	765.00 €
Football Club Duniérois – une partie de cette subvention sera reversée au HPV	954.00 €
Gymnastique Volontaire de Dunières	414.00 €
L'Association Sportive du Collège	670.50 €
Karaté	529.50 €
Tennis club	157.50 €

**AR Prefecture**

043-214300873-20231123-DCM20231123\_6-DE  
Reçu le 30/11/2023

Tennis de table "LA LABORIEUSE"	205.50 €
Union Bouliste Duniéroise	381.00 €
	5394.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

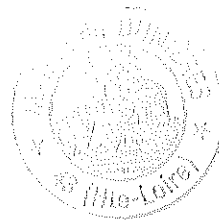
- Valide les montants attribués aux différentes associations pour la saison 2023-2024 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à émettre les mandats correspondants pour une somme totale de 5394 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,  
Christophe MOULIN

**AR Prefecture**

043-214300873-20231123-DCM20231123\_6-DE  
Reçu le 30/11/2023